



# Commission Médicale

DOCTEUR BERNARD CLAUD

---

ffgolf<sup>®</sup>

Dimanche 17 mars 2024

# **I) EDUCATEURS ANTIDOPAGE**

**Dr CLAUD Bernard (Médecin Ligue AURA)**

**Dr CLAUD-LESCURE Brigitte (Pharmacienne)**

**Mandatées par la Ligue AURA et la FF GOLF pour devenir : Educateurs Antidopage.**

**La formation s'est déroulée du 15 au 18 Février 2023 à PARIS au siège de l'AFLD.**

# NOTRE ROLE :

- \* **PROMOUVOIR « LE SPORT PROPRE ».**
- \* **INFORMER DES PRODUITS INTERDITS.**
- \* **FORMER et INFORMER :**  
**LES SPORTIFS,**  
**LEURS TEAMS,**  
**LES ENTRAINEURS,**  
**LES PROFESSEURS,**  
**LE GRAND PUBLIC.**
- \* **PREVENIR LE « DOPAGE ACCIDENTEL».**

# Les acteurs de la lutte contre le dopage :



**L'agence mondiale antidopage (1999)**



**L'International Testing Agency**



**L'Agence Française de Lutte contre le Dopage**



**La fédération française de golf**

**En collaboration avec ces institutions, la FF GOLF :**

**met en place des actions de prévention et d'éducation,  
assure la réalité des sanctions disciplinaires,  
forme des éducateurs et des escortes.**

# COMMISSION ANTI DOPAGE FF GOLF

## Mercredi 28 juin 2023

### Composition :

**Présidente : Muriel FOULQUIE CODIR**

**Membres : C MUNIESA Directeur Général FF GOLF**

**J L CAYLA Référent FF GOLF Sportif**

**O GARCIA Référent FF GOLF Juridique**

**Dr Y HERVOUET DES FORGES Médecin Fédéral National**

**Dr B CLAUD COMED, Médecin de la Ligue AURA - formation AFLD**

**Dr B CLAUD-LESCURE Pharmacienne - licence ffgolf - formation AFLD**

### Missions :

**Mettre en œuvre et suivre du plan fédéral antidopage.**

**Sensibiliser à la lutte antidopage (pour les SHN, les centres de performances, les grands évènements).**

**Former des « éducateur antidopage » pour les cadres et bénévoles de la FF GOLF.**

**MAJ du site internet de la ffgolf sur ce sujet.**

**Colliger tout événement « dopage » au sein de la FF GOLF.**

**Répondre à toute question sur le dopage au sein de la FF GOLF ( compléments alimentaires, AUT, produits interdits, etc...).**

**Être la ressource FF GOLF pour les organisations officielles anti-dopage (AFLD, Ministère des Sports, COJO, CNOSF, IGF).**

# NOS ACTIONS 2023

- **Réalisation du « PLAN FEDERAL ANTI-DOPAGE »**  
**Validé par le CD FF GOLF du 18 octobre 2023.**



- **Mise à jour du site internet de la FF GOLF pour la partie « DOPAGE » 2024.**
- **Mise à jour « VADEMECUM FEDERAL » pour 2024.**

# NOS PROJETS 2024

- 1. Courrier aux joueurs des groupes fédéraux (01 2024).**
- 2. Information des PRO de la Ligue AURA (12 02 2024).**
- 3. Création de panneaux et ou d'affiches sur le dopage en test au niveau de la LIGUE AURA (1<sup>er</sup> trimestre 2024).**
- 4. Formation de 1 « Educateur Anti-Dopage » par LIGUE.**
- 5. Information lors des AG des Ligues et des Comités Départementaux.**
- 6. Information aux joueurs lors des rassemblements « Espoirs » dans chaque Ligue.**
- 7. Réalisation « QUIZ ANTIDOPAGE » qui sera obligatoire pour les SHN, les CRE, les PRO dans l'avenir.**

# LES AFFICHES PREVENTION DU DOPAGE

- Ces 3 affiches sont envoyées par mail à chaque Club.
  - Les clubs les impriment.
  - Les clubs les affichent :
    - La première au bureau d'accueil,
    - La deuxième au Proshop,
    - La troisième au Practice.
- Fin 2024 une enquête sera réalisée par la FFG
  - Si la perception a été bonne
  - => diffusion France

**ffgolf**<sup>®</sup>

---

**TOUS CONCERNÉS PAR LE DOPAGE  
LE SPORTIF EST LE SEUL RESPONSABLE**

---

Vérifiez la composition des médicaments  
que vous prenez



**SCANME**



**AVANT TOUTE PRISE :**



- 1 - ATTENTION aux achats sur le WEB**
- 2 - PRIVILÉGIER ceux ayant la NORME AFNOR NF EN 17444**
- 3 - Consulter son MEDECIN**
- 4 - Faire 1 bilan NUTRITIONNEL avec une DIÉTÉTICIENNE**



ATTENTION  
Tout produit (même ayant la norme AFNOR) peut être contaminé par une substance interdite.  
La composition exhaustive peut ne pas être mentionnée.



# 11 CAS DE VIOLATION RÈGLES ANTI DOPAGE

- I – PRÉSENCE D'UNE SUBSTANCE INTERDITE, DE SES MÉTABOLITES OU MARQUEURS DANS PRÉLÈVEMENT LORS D'UN CONTRÔLE
- II – USAGE OU TENTATIVE D'USAGE D'UNE SUBSTANCE OU D'UNE MÉTHODE INTERDITE
- III – SE SOUSTRAIRE, REFUSER, NE PAS SE SOUMETTRE AU PRÉLÈVEMENT D'UN ÉCHANTILLON
- IV – MANQUEMENT À LOCALISATION : 3 CONTRÔLES ET/OU 3 INFORMATIONS DE LOCALISATION NON TRANSMISES
- V – FALSIFICATION D'UN ÉLÉMENT DU CONTRÔLE
- VI – POSSESSION D'UNE SUBSTANCE OU MÉTHODE INTERDITE EN ET HORS COMPÉTITION
- VII – TRAFIC OU TENTATIVE DE TRAFIC  
ADMINISTRATION OU TENTATIVE
- VIII – D'ADMINISTRATION, D'UNE SUBSTANCE INTERDITE EN ET HORS COMPÉTITION
- IX – COMPLICITÉ OU TENTATIVE DE COMPLICITÉ POUR VRAD
- X – ASSOCIATION INTERDITE AVEC UNE PERSONNE SUSPENDUE POUR UNE INFRACTION
- XI – DÉCOURAGER LE SIGNALEMENT D'UN VRAD PAR UN ACTE QUELCONQUE



# **LISTE DES INTERDICTIONS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

**consulter le**

**« CODE MONDIAL ANTIDOPAGE »**

**Le « TRAMADOL » EST INTERDIT EN COMPETITION.**

# Vérifier si les médicaments sont : autorisés ou interdits

<https://www.aflid.fr>

Demander une autorisation  
d'usage à des fins  
thérapeutiques (AUT)



Ce médicament  
contient-il une  
substance  
interdite?

 

# LES COMPLEMENTES ALIMENTAIRES

## Ils sont :

Censés COMPLETER les « apports alimentaires » pour corriger des « CARENCES ».

TRES NOMBREUX sur le marché.

VENDUS sous DIFFERENTES FORMES (gélules, cps, gommes, boissons, poudres, ampoules buvables).

Des produits préparés sans être des substituts de repas.

En vente libre (20 % vendus sur le web).

## Ils ne sont **PAS** :

**Forcément STABLE** une fois fabriqués.

**Des aliments , NI des médicaments.**

**SOUMIS à des tests d' « innocuité » ou d' « efficacité ».**

## Ils n'ont **PAS** :

**D'EFFET THERAPEUTIQUE.**

**D'autorisation d'utilisation (AMM).**

**De certification de l'AMA (même si écrit sur l'emballage).**

# AUTORISATION de MISE sur le MARCHÉ (AMM)

## MÉDICAMENTS

### OBLIGATOIRE

#### AUTORISATION de MISE sur le MARCHÉ (AMM) :

Autorisation de commercialisation d'un médicament après évaluation de son rapport bénéfice-risque.

Présentation par le laboratoire pharmaceutique d'un dossier à l'autorité compétente (ANSM).

Ce dossier doit contenir les 4 phases des essais cliniques réalisées avec le produit.

#### AGENCE NATIONALE DE SECURITE DU MEDICAMENT (ANSM) :

- = Délivre l'AMM.
- = Évalue la qualité et la sécurité des médicaments.
- = surveille leurs effets indésirables.
- = inspecte les établissements qui produisent des médicaments ou réalisent des essais cliniques.
- = elle peut suspendre ou retirer une AMM.

**mise à jour le 21/08/2023.**

# ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION (AFNOR)

## POUR N'IMPORTE QUOI

### VOLONTAIRE

#### NORMES AFNOR :

Ce sont des outils pour stimuler l'innovation et accroître la productivité des entreprises.

Elles concernent la fabrication d'un produit, le management d'un procédé, la prestation d'un service ou la fourniture de matériel.

AFNOR ISO = Organisation Internationale de Normalisation.

AFNOR EN = Européen Normalisation.

AFNOR NF = Norme Française.



#### NORME AFNOR NF EN 17444 :

**Publié en 2021 remplace celle de 2011.**

**Concerne la « Prévention du dopage dans le sport » =>**

BONNES PRATIQUES de développement et de fabrication visant à prévenir la présence de substances interdites dans les denrées alimentaires destinées aux sportifs et les compléments alimentaires.

**sans pour autant en garantir l'absence totale.**

**Sont exclues les « boissons dites énergisantes ».**

**Elle ne conduit, en aucun cas, à une autorisation de produits.**

**Une 20 aines de pays EUROPEENS** se sont mis d'accord pour respecter des BONNES PRATIQUES de FABRICATION pour les compléments alimentaires.

# ATTENTION AUX « COMPLEMENTS ALIMENTAIRES »

- Formation : « Nutrition et golf »
- Dr N BADAOU (Pharmacienne)
- Aux Pro de la Ligue AURA
- 2 sessions au golf du Gouverneur
  
- 2 CAS typiques
  - golf PGA : CODEINE (S7 narcotiques)
  - Escrime : OSTARINE (S1.2 autre agent anabolisant)
    - Se fixe sur les récepteurs des Androgènes pour « FAIRE DU MUSCLE » mais effet secondaires +++++.
    - Se trouve dans les « produits pour la musculation »
    - Interdit depuis 2008 par WADA (10 cas de 2017 à 2023)



  
IMUSCLE



# ARTICLE « GOLF ET SANTE » 2024

## LA FF GoIf ET LA PROBLEMATIQUE DU DOPAGE

Dr B CLAUD (médecin Ligue AURA, éducateur AFLD – COMED FF Golf)

Si la pratique du DOPAGE « organisé » est pratiquement absente de notre sport du fait de ses contraintes : Driver fort loin et droit, approcher précisément, putter calmement, 5 heures de jeu, périodes de calme et de stress physique et psychique ...

Tout joueur de golf peut cependant subir un contrôle antidopage de la part de L'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) à partir du moment où il est licencié, cela n'importe où, n'importe quand y compris en dehors des compétitions, à n'importe quelle heure, quel que soit son Age (autorisation des parents si mineur).

Le sportif est SEUL responsable des résultats s'il est contrôlé positif (notion de RESPONSABILITE OBJECTIVE du sportif).

Souvent le joueur n'a pas eu l'intention de tricher (se doper pour s'améliorer) mais a utilisé sans le savoir un médicament, un produit, un complément alimentaire contenant une substance interdite.

La FFG consciente de cette problématique s'est dotée d'une Commission Anti Dopage (CODOP) en juin 2023 afin de réaliser officiellement - en complet accord avec les instances Françaises et Internationales - les missions de PREVENTION et d'EDUCATION dans la lutte anti-dopage.

Cette CODOP ne remplace pas l'AFLD qui seule a le droit légal de gérer : les prélèvements et calendriers, les éventuelles sanctions, l'inscription de joueurs Internationaux dans des groupes de contrôle.

Dans ses missions en 2023, la CODOP a réalisé :

\* Le plan « FEDERAL DE LUTTE ANTI-DOPAGE 2023 2025 ».

\* Des documents à la disposition de tous et toutes sur le site internet ([www.ffgolf](http://www.ffgolf)) aux rubriques : (/golf-amateur/antidopage) (/golf-pro/antidopage) (golf-et-sante/antidopage).

\* Une mise à jour du VADEMECUM FEDERAL 2024 ([www.ffgolf](http://www.ffgolf)) à la rubrique : golf-amateur/règlements/vademecum-sportif)

\* La mise en place d'actions en Ligue AURA qui seront étendues en 2024 si possible aux autres Ligues.

**Vous prenez une substance sans prescription médicale ? Votre médecin vous a prescrit un médicament et vous avez besoin d'une AUTORISATION D'UTILISATION TEMPORAIRE (AUT) avant une compétition (club, nationale, internationale) : <https://www.aflid.fr/>**

Demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)



Ce médicament contient-il une substance interdite?



RECHERCHE



# II) BILANS MORPHOSTATIQUES

## 2022 2023

Réalisés par nos KINESITHERAPEUTES : **Mrs AZOUZE et FISCHER**

Lors de Week-end ou de périodes de regroupement.

Concernent des jeunes du C R E de la LIGUE AURA :

18 en 2022 entre 11 et 13 ans.

24 en 2023 (8 « redoublants ») entre 9 et 14 ans.

Interprétation par le **Dr CLAUD** réalisation :

d'un bilan global adressé à la Commission Sportive.

d'un bilan individuel adressé à chaque parent, pour chaque jeune.

Merci à **William BAUDRY** (CTF en charge du sport)

Il a fait : le relais avec les parents (poids et taille, courrier)

# BILAN GLOBAL 2023

## 16 JEUNES NOUVEAUX

12 ont besoin d'un Podologue.

6 ont à surveiller leur poids en + ou en -. Ils devraient suivre les conseils d'un Nutritionniste.

8 ont besoin d'une Consultation de Médecin du Sport (3 ont des douleurs dorsales) (1 est à risque d'ostéochondrose de croissance du genou).

6 ont besoin d'un Kinésithérapeute +- Ostéopathe.

## 8 DE 2 EME ANNEE

4 ont besoin d'un Podologue.

4 ont à surveiller leur poids en + ou en -. Ils devraient suivre les conseils d'un Nutritionniste.

5 ont besoin d'une Consultation de Médecin du Sport (2 sont limites sur-entrainement ou ont besoins d'un bon fitting pour les clubs) (3 sont à risque d'ostéochondrose de croissance du genou).

3 ont besoin d'un Kinésithérapeute +- Ostéopathe.

# COMPARAISONS DES BESOINS ESTIMES 2023 (24) / 2022 (18)

<b>PODOLOGUE :</b>	<b>16</b>	<b>/</b>	<b>11</b>
<b>NUTRITIONNISTE :</b>	<b>10</b>	<b>/</b>	<b>6</b>
<b>KINESITHERAPEUTE :</b>	<b>9</b>	<b>/</b>	<b>7</b>
<b>MEDECIN DU SPORT :</b>	<b>13</b>	<b>/</b>	<b>9</b>

**Plus de besoins ???**

**=> meilleurs bilans**

**=> plus de pathologie**

**sur- entraînement ?**

**matériel inadapté y compris chaussures ?**

A l'intention des Parents de :

Madame, Monsieur, Bonjour

Votre enfant a été retenu comme membre du « Projet de Performance Fédéral » de la Ligue AURA.

A ce titre, la Commission Sportive (Mrs T PEYSSON et W BAUDRY) a initialisé une structure de suivi de l'évolution physique de nos jeunes en se référant à l'arrêté du 16 juin 2016 sur « la surveillance des sportifs en Projet de Performance Fédéral ».

Nous avons organisé des tests en ce début d'année pour nos jeunes.

Ces tests sont personnels, couverts par le secret médical et disponibles seulement pour vous parents. Ils pourront, si votre enfant poursuit vers le Haut Niveau National, être transmis avec votre accord au Médecin National qui prendra en charge votre enfant dans le cadre réglementaire.

Comme il s'agit de jeunes, ces tests représentent un bilan à un instant donné et ne traduisent que l'état du jeune à cet instant T. Ils seront dans la mesure de nos possibilités refaits chaque année.

Ces tests devraient nous permettre de mieux adapter et personnaliser le suivi physique de votre enfant. Ainsi nous pourrions vous prévenir d'une possibilité de surveillance accrue sur certains points afin d'éviter un éventuel problème.

Nous n'agissons pas en tant que « Prescripteurs » mais en tant que « Conseils ». Vous et vous seuls êtes aptes à décider de suivre ou non ces « conseils ».

Les tests effectués cette année nous permettant de vous prévenir qu'une surveillance serait éventuellement nécessaire sur les points suivants pour votre enfant :

-  
-

Nous nous permettons d'insister sur : l'échauffement pré-effort, l'hydratation en cours d'effort, les techniques de récupération post-effort.

A côté de ces conseils, il serait judicieux, comme le Golf est un sport de visée, que votre enfant ait une consultation Ophtalmologique et une consultation Odontologique car un léger strabisme ou un léger défaut de l'articulé dentaire peuvent entraîner un écart important dans la pratique.

N'oublions pas le côté « Bien Être » car l'important est « un corps sain dans un esprit sain ».

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Amitiés golfeuses

Dr Bernard CLAUD  
Médecin Ligue AURA

## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

##### Arrêté du 13 juin 2016 relatif à la surveillance médicale des sportifs de haut niveau, Espoirs et des collectifs nationaux

NOR : VJSV1616157A

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,  
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-2 à L. 231-6,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La section 2 du chapitre 1<sup>er</sup> du titre III du livre II du code du sport (partie Arrêtés) est remplacée par les dispositions suivantes :

« Section 2

« Sportifs inscrits sur liste

« Sous-section 1

« Sportifs de haut niveau

SHN

« Art. A. 231-3. – Dans les deux mois qui suivent la première inscription sur la liste des sportifs de haut niveau et annuellement pour les inscriptions suivantes, les sportifs de haut niveau doivent se soumettre à :

« 1<sup>o</sup> Un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant :

« a) Un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport ;

« b) Un bilan diététique et des conseils nutritionnels ;

« c) Un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive ;

« d) La recherche indirecte d'un état de surentraînement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport ;

« 2<sup>o</sup> Un électrocardiogramme de repos.

« A la demande du médecin du sport et sous sa responsabilité, les bilans psychologique et diététique mentionnés au 1<sup>o</sup> peuvent être effectués respectivement par un psychologue clinicien ou un diététicien.

« Sous-section 2

« Sportifs Espoirs et des collectifs nationaux

"PPF"

« Art. A. 231-4. – Le contenu et la mise en œuvre de la surveillance médicale des sportifs Espoirs et des sportifs des collectifs nationaux mentionnés à l'article L. 221-2 doivent tenir compte :

« 1<sup>o</sup> De l'âge du sportif ;

« 2<sup>o</sup> De la charge d'entraînement du sportif ;

« 3<sup>o</sup> Des contraintes physiques spécifiques de la discipline sportive ;

« 4<sup>o</sup> De la morbidité et des risques inhérents à la pratique de la discipline sportive. »

**Art. 2.** – Les articles A. 231-1 et A. 231-2 du code du sport sont abrogés.

**Art. 3.** – La directrice des sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation :  
La directrice des sports,  
L. LEFÈVRE



# REUNION WEB DU 12 JUIN 2023

**SUJET :** Intérêts de la réalisation de bilans morphostatiques en Ligue

**PARTICIPANTS :** Dr Y HERVOUET des FORGES (MFN) , Dr B CLAUD (MLA),  
Mr T PEYSSON, Mr W BAUDRY,  
Mr J AZOUZE, Mr M FISCHER,  
Mr P VIGNON (KINE EDF), Mr M BETTAN ( PODO EDF)

**CONCLUSION :** Intéresse +++ la FF Golf  
Nous continuons  
Nous allons par la COMED diffuser sur les autres Ligues

**RAPPEL Dr HERVOUET :**

**Tout jeune classifié SHN doit respecter les textes règlementaires concernant sa santé  
( rôle des parents et des entraineurs)**

**Une Ligue n'a pas le droit de conseiller officiellement un médical ou para médical .Elle  
doit proposer un libre choix (orienté possible !!!!)**

# ARTICLE « GOLF ET SANTE » 2024

## Quel bilan préventif et quel suivi pour les enfants des groupes élités

De plus en plus d'enfants âgés entre 11 et 15 ans avec un potentiel sportif intègrent chaque année les centres de performances créés à leur intention dans de nombreuses fédérations sportives. Le golf n'échappe pas à la règle. C'est ainsi que chaque année environ 160 jeunes golfeurs issus de toutes les ligues en fonction de leur performances sont éligibles pour intégrer les groupes élités mis en place dans leur ligue. Dans ce contexte les Drs Jean Luc Poulain et Bernard Claud respectivement médecins de ligue Bretagne et de ligue Aura et membres de la COMED ont interpellés la COMED sur la probable nécessité d'émettre des recommandations de surveillance médicale à diffuser auprès des parents de ces enfants. Le but étant de dépister d'éventuelles anomalies en particulier sur le plan squelettique qui pourraient dans le cadre de cette nouvelle pratique plus intense être responsables de douleurs nuisant à leur jeu de golf. Nos confrères ont déjà pris certaines initiatives dans leur ligue à cet effet.

Le Dr Claud propose chaque année un bilan morphostatique réalisé par des kinésithérapeutes avec également un bilan podologique, et un bilan ophtalmologique

Le Dr Poulain propose également une visite médicale plus légère s'inspirant de la fiche SMR élaborée elle pour les jeunes des pôles espoirs. S'y associe une information sur les préparations physique et mentale, sur la nutrition, sur le sommeil, sur la récupération post compétition. Ces informations sont en particulier diffusées auprès des jeunes et des parents lors des regroupements de ligue U12.

Il est donc apparu important pour la COMED de se saisir de ce sujet qui a été mis à l'ordre du jour de sa réunion plénière en décembre 2023. Suite à cette réunion un certain nombre de points ont été validés en particulier mettre en place une campagne de sensibilisation, auprès des parents des enfants éligibles aux groupes ciblés, sur l'intérêt d'une consultation médicale préventive annuelle auprès de leur médecin traitant.

Ce bilan médical devra insister sur l'analyse de l'appareil locomoteur à la recherche de scoliose débutante, d'anomalie transitionnelle en particulier la lombalisation de S1 plus problématique que la sacralisation de L5.

Mais aussi des anomalies de croissance en particulier du genou

C'est posé l'indication ou non de la réalisation d'un ECG de repos systématique. Pour la communauté cardiologique en référence aux recommandations internationales l'ECG de repos doit être réalisé systématiquement dès l'âge de 12 ans.

Le bilan ophtalmologique est indispensable à la recherche d'une myopie ou d'une hypermétropie méconnue

On pourra également effectuer un bilan de stabilité avec les tests de marche aveugle et de nystagmus

Il faudra réaliser un bilan morphostatique en analysant le ratio poids/taille certains enfants sont déjà à cet âge en surpoids.

Le bilan podologique est également indispensable à la recherche de troubles de l'appuie plantaire qui nécessiteront la prescription de semelles afin d'optimiser la stabilité.

Il faut vérifier que les vaccinations sont à jour.

Enfin parallèlement à ce bilan médical il est fondamental de faire prendre conscience à ces enfants de l'importance de la prévention solaire, de la nutrition, du sommeil, de la récupération après effort qui participent aussi à la performance.

Lorsque ce bilan sera réalisé, il devra être transmis au médecin de ligue pour qu'il puisse juger si l'enfant peut pratiquer son sport sans crainte ou si une éventuelle adaptation de l'entraînement doit être mise en place avec le coach pour éviter l'apparition de douleurs en particulier

Les médecins de ligue, tous membres de la COMED, et qui étaient présents lors de cette réunion plénière vont donc être le relais dans leur ligue pour recommander cette visite médicale qui n'est pas obligatoire mais fortement conseillée aux parents des enfants éligibles au groupe cible surtout s'ils ont un vrai projet sportif.

# III) AUTRES ACTIONS

- Participation aux travaux de la COMED.
- Participation travaux de la CODOP.
- Réalisation organigramme de la commission médicale de Ligue avec des « honorables correspondants » sur 3 Pôles :  
**CLERMONT-FERRAND , LYON, GRENOBLE**
- Coût de la Commission médicale : BENEVOLAT.

# MERCI DE VOTRE ATTENTION BON PARCOURS

